



Le 26 février 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
cardinal.joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2, PRC-027-1 - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4135-2020 - Notre référence : R061217

Chère consœur,

Le Coordonnateur donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie du 24 février 2021 dans le dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur demande une prolongation du délai au 10 mars 2021, eu égard à la semaine de relâche et considérant un manque de ressources pendant celle-ci.

Le Coordonnateur est d'avis que ce court délai supplémentaire n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Veillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

cc. Me Pierre Grenier